



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT N° MI
Sélection d'entreprises spécialisées dans la fourniture de prestation de services

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un don de 100 millions de dollars US de l'Association Internationale de Développement et entend mobiliser 50 milliards FCFA (environ 100 millions de dollars US) complémentaires pour le financement du Projet d'Urgence de Renaissance des Infrastructures en Côte d'Ivoire (PRI-CI).
2. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des entreprises spécialisées pour faire partir de la liste agréée pour **la fourniture de prestation des services** suivants :

2.a- Achats de biens

- Fourniture de bureau ;
- Mobiliers et matériels de bureau ;
- Matériel informatique et accessoires informatiques logiciels ;
- Matériels de communication ;
- Électroménagers, équipements de froid ;
- Matériels roulants (automobile, moto, vélo) ;
- Fourniture de pneumatique, pièces détachées et accessoires de véhicule.

2.b- Achats de services

- Agence de voyage ;
- Agence de location immobilière ;
- Agence de location de véhicules pour transport de personnes Abidjan et à l'intérieur du pays ;
- Agence de transport de marchandises, logistiques, transitaires agréés ;
- Travaux de voirie (réhabilitation, reprofilage...) ;
- Travaux d'assainissement ;
- Travaux d'adduction d'eau potable, hydraulique villageoise, HVA ;
- Travaux de bâtiment (aménagement, rénovation, électricité, plomberie, climatisation, menuiserie, ferronnerie, étanchéité, petits travaux...) ;
- Travaux d'architecture ;
- Travaux d'imprimerie sur tout support (Tee-shirts, polos et chemises – Affiches, dépliants et boîtes à images – Outils de collecte de données – Autres gadgets, stylos, clés USB, bracelets, banderoles, kakémonos, oriflammes, sacs, casquettes, mouchoirs, tabliers, carafes, calendriers, cartes de vœux, agendas, bloc-notes, etc.) ;
- ;
- Agence de communication, marketing et publicité, production audio-visuelle, événementiel ;
- Cabinets de formation professionnelle (agréés par le FDFP) ;
- Traduction de documents et interprétariat (Anglais, Espagnol, Chinois...) ;
- Cabinets d'étude quantitative-qualitative/ instituts de recherche (trac, map...) ;
- Assistance juridique ;
- Audit technique, comptable et financier ;
- Assurance de personnes et biens matériels/ produits (maladies, véhicules, tous risques...) ;
- Réhabilitation de bâtiments, travaux BTP ;
- Entreprise d'entretiens et de nettoyage de bâtiments (incluant la dératisation, espace vert, ponçage/ entretien de sol marbré, moquettes, etc...) ;
- Hôtels, restauration, pause-café, service traiteur, séminaire à) Abidjan et à l'intérieur du pays ;
- Télécommunication, fournisseurs de service internet et téléphonie mobile/fixe ;
- Entreprises de maintenance informatique – téléphonique et réseaux ;
- Entreprise de maintenance et entretien des climatiseurs ;

- Fourniture de carburants et produits dérivés ;
- Entreprise de transport de plis ; ;
- Entreprise de sécurité de gardiennage ;
- Entreprise de sécurité d'incendie/ alarme/ intrusion/ vidéosurveillance/ tracking de véhicules.

3. Le dossier technique de l'entreprise doit comprendre les documents suivants :

- Fiche de renseignement sur le candidat (*raison sociale, adresse géographique, téléphone, fax, Email, nom du responsable et adresse, capital*) ;
- Documents administratifs prouvant l'existence légale (registre de commerce, fiche de déclaration fiscale, fiche d'identification CNPS, etc.) ;
- Profil de la société (secteur d'activité, organigramme) ;
- Références techniques (la liste des réalisations sur les 5 dernières années (nature et description détaillée, référence contrat, montant, client et adresse/Téléphone, date de réalisation), liste du personnel technique clé de la société, et moyens matériels (liste et état de fonctionnement) ;
- Capacités financières (joindre le tableau des chiffres d'affaires des 3 dernières années (2013, 2014 et 2015) ;
- Les entreprises devront fournir deux (02) domaines d'activités dans lesquelles elles excellent.

- **Les fournisseurs actuels sont invités à soumettre également de nouveaux dossiers.**

4. Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous, tous les jours ouvrables de **9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures (heures locales)**.

5. Les manifestations d'intérêt devront être soumises, avec indication de des missions concernées, en français et en deux (02) exemplaires dont un (1) original, à l'adresse ci-dessous au plus tard le **Mercredi 26 Septembre 2018 à 10 heures 00 minutes (heures locales)** et porter la mention **« manifestation d'intérêt pour la sélection d'entreprise spécialisées dans la fourniture de services »**.

6. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**La Cellule de Coordination du Projet d'Urgence de Renaissance des Infrastructures
en Côte d'Ivoire (PRICI)**

**sise à Abidjan, II Plateaux, Cité LEMANIA, lot N° 1802,
08 BP 2346 Abidjan 08– Tél. : (225) 22 40 90 90/ Fax. : 22 41 35 59
E-mail: gekpini@gmail.com**